



AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR LE RÈGLEMENT N° 831-18 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que:

Lors d'une séance tenue le 19 février 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté le *Règlement n° 831-18 établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables*.

Toute personne qui voudrait consulter le règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée situé à l'hôtel de ville d'Amqui, au 20, promenade Marcel-Rioux, du lundi au vendredi, aux heures ordinaires de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville d'Amqui, sous l'onglet « Services municipaux », « Règlementation municipale ».

Donné à Amqui, ce 28 février 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière